Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260608-D_2026_08_07-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	2 juin 2026		
Séance du	8 juin 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 17	Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le huit juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (17): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe arrivée 20h30, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, RIVERON Elvhan, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias,
Absents excusés (2): MM OBIN Gwendoline, ANDRÉ Alice,
Pouvoir (2): Mme OBIN donne pouvoir M JACOB, Mme ANDRÉ donne pouvoir à Mme LE GALLOU

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-08-07 Remboursement de frais Mme RABANNE

Mme le Maire informe l'assemblée en expliquant que Mme RABANNE a avancé des frais pour la collectivité, il convient de procéder au remboursement des dépenses engagées pour la collectivité dont les justificatifs ont été présentés à l'assemblée : ACTION 7.99 €, ACTION 10.61 €, Espace Tissus 62.96 €, Espace Tissus 103.42 €, Ressourcerie 10,00, ACTION 35.36 €, ACTION 5.97 €.

Le remboursement de frais de Mme RABANNE s'élève à 236.31 euros TTC.

Mme RABANNE ne prend pas part au vote

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- VALIDE le remboursement pour 236.31 euros à Mme RABANNE
- AUTORISE le Maire à signer et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.